

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hubert REINICHE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Virginie REY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lounès ABDOUN SONTOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Virginie REY à Thomas BIETRY, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Cédric PERRIN à Gilles COURGEY, Anaïs MONNIER à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2021	Le 20 mai 2021	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	32

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

2021-04-18 Projet de convention de partenariat 2021-2023 entre CCST et la Mission Locale du Territoire de Belfort

Rapporteur : Dominique TRELA

La Communauté de communes consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les jeunes résidant sur le territoire communautaire propose de poursuivre son soutien financier aux actions et projets de la Mission Locale par convention afin de favoriser la mobilisation et l'insertion des jeunes dans l'emploi.

La Mission Locale a pour fonction :

- d'accueillir, informer, orienter et accompagner individuellement les jeunes de 16 à 25 ans, ayant quitté le système scolaire, dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle ;
- d'assurer le contrôle du respect de « l'obligation de formation » pour les jeunes de 16 à 18 ans ;
- de contribuer à la mise en œuvre des politiques d'insertion initiées par l'État, la Région et les autres collectivités territoriales, ;
- de développer le partenariat local au service des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi.

I) Objet de cette convention 2021-2023 :

Cette nouvelle convention, à l'instar des précédentes, aura pour objet de permettre aux jeunes de construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle ayant pour objectif final l'emploi (formation, santé, logement, mobilité...). Sa durée sera de 3 ans (sur la période 2021-2023).

III) Les engagements de la Mission Locale (détaillés dans le projet de convention joint) :

- Faciliter l'information des acteurs locaux et du public,
- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes,
- Assurer l'accompagnement personnalisé des jeunes vers la formation et l'emploi,
- Développer des actions partenariales,

Un point semestriel sera réalisé entre la collectivité et la MLEJ 90 sur les différentes actions en court et à venir et sur la mise en place de nouveaux projets. Par ailleurs, un bilan sera effectué en fin de chaque année et transmis avec un rapport d'activités.

IV) Subvention de fonctionnement versée par la CCST à la Mission Locale

Afin de permettre à la Mission Locale d'exercer ses activités, la CCST propose de verser une subvention annuelle de 45 € par jeune. Pour l'année 2021 le montant de la subvention s'élève à 17 865 €.

Un avenant à la présente convention sera soumis chaque année au Conseil Communautaire pour fixer le montant des subventions 2022 et 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 31 voix pour et 1 abstention (Frédéric Rousse ne prenant pas part au vote) des membres présents, décide :

- **de valider la Convention de partenariat 2021-2023 entre la Communauté de communes du Sud Territoire et la Mission Locale du Territoire de Belfort ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

PJ : projet de convention 2021-2023 - CCST/Mission Locale du Territoire de Belfort